

Conditions générales de location des nids perchés d'Amorey 2025





L'accès aux 3 « Nids perchés » dans le vallon d'Amorey à Auberive implique l'acceptation du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Article 1 : esprit du projet :

Les nids perchés d'Amorey font partie d'un réseau de cabanes nature à tendances écologiques autant par leur conception que par leur utilisation, dont l'objet est de vivre des moments privilégiés en pleine nature, de découvrir les richesses naturalistes et les sentiers de randonnées de la forêt d'Auberive. Cette découverte de la nature via les « Nids perchés » nécessite de respecter certaines règles propre au bon fonctionnement de celles-ci.

Article 2 : accès aux nids

Les « Nids perchés » d'Amorey ont pour vocation exclusive l'accueil de personnes utilisant aux fins de loisirs une cabane dans un site naturel remarquable, louée à la nuit ou au week-end ou autres formules pour des usagers de passage.

Article 3 : réservation et période d'ouverture

Les personnes désirant louer les « Nids perchés » d'Amorey doivent s'adresser au Centre d'Initiation à la Nature (CIN) d'Auberive qui prendra les réservations pendant la période d'ouverture des cabanes du 15 mai au 30 septembre. Les cabanes sont fermées en dehors du temps d'utilisation et démontées en dehors de ces périodes d'ouverture.

Contact tél.: 03 25 84 71 86 ou 06 98 91 71 86

Contact mail. : cin.auberive@ligue52.org

Article 4 : accueil, remise et restitution des clés et du matériel, horaires de location

Les clés sont à retirer à partir de 16 heures à l'Ecodomaine Chemins de Traverse, Maison forestière de Charbonnières, 9 chemin du Val Clavin 52160 AUBERIVE. La location court de 16h à 11h le lendemain.

En même temps que les clés, le locataire se verra remettre un kit de matériel comprenant : 1 sac en bâche noir contenant 4 matelas de sol de marque Thermarest, 1 popotte 4 personnes, 1 bidon plastique de 10l, une vache à eau en lin de 10l, une lampe à leds, une douche solaire, un camping gaz.

Les clés et le kit de matériel sont à déposer le lendemain avant 11 heures à l'Ecodomaine Chemins de Traverse Vous devez vous munir de votre sac de couchage.

Article 5 : conditions financières de location

Les « Nids perchés » d'Amorey ne peuvent être mis à disposition qu'en échange :

- d'un chèque de caution de 100 € par cabane garantissant la restitution du matériel en l'état pris au départ (150 € pour 2 cabanes, 250 € pour 3 cabanes),
- d'une pièce d'identité du locataire,
- le règlement préalable du montant de la location soit 50 € par cabane + 0,22 €/nuit/personne (taxe de séjour) avec le contrat signé + 10,58€/groupe correspondant à la cotisation annuelle aux Amis de la Ligue de l'enseignement de Haute-Marne.

Article 6 : annulation de séjour

En cas d'événements extérieurs annoncés indépendants de notre volonté tels qu'intempéries (tempête ou orage), nous pourrions être amenés à modifier ou annuler votre séjour. Nous vous proposerons alors le report de votre séjour à une date ultérieure.

Si cette offre ne vous convient pas, l'intégralité de l'acompte vous sera remboursée ; aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.

Article 7 : conditions particulières d'accès

L'accès aux nids est interdit :

- aux personnes sujettes au vertige,
- aux personnes sujettes au somnambulisme,
- aux mineurs non accompagnés,
- aux personnes présentant des problèmes de santé avérés (cardiaques, épilepsie, ...).
- aux personnes présentant un handicap incompatible avec l'usage d'une échelle et d'une trappe en hauteur (vue. ...).
- aux personnes en état d'ivresse.

Les enfants de moins de 12 ans ne peuvent accéder aux cabanes qu'avec un adulte qui sécurise la montée et la descente à l'échelle ainsi que le fonctionnement de la trappe d'accès.

Les mineurs sont sous la responsabilité de la personne majeure éligible à la location.

Article 8 : animaux

Pour des raisons de sécurité, de quiétude des animaux sauvages et des animaux domestiques (troupeaux de bestiaux pâturant le pré jouxtant la parcelle d'implantation des cabanes), aucun animal n'est accepté sur le site.

Article 8 : stationnement des véhicules

Aucun emplacement n'est prévu pour les véhicules des personnes louant les cabanes. Les véhicules doivent être garés le long du chemin en serrant suffisamment la bordure du bois de façon à ne pas gêner la circulation des véhicules agricoles de la ferme d'Amorey, des engins forestiers ou de tout autre passage. La Ligue de l'enseignement 52 – Centre d'Initiation à la Nature d'Auberive ne pourra pas être tenue responsable de tout litige, incident ou accident survenant aux véhicules.

Article 9 : propreté et bruit

Il vous est demandé de laisser l'endroit aussi propre que possible et de signaler tout dysfonctionnement à l'accueil. Les déchets doivent être remportés.

Les locataires des cabanes sont priés d'éviter tous bruits intempestifs qui pourraient gêner les autres usagers ou nuire à la tranquillité des lieux.

Article 10 : Conditions de sécurité

Le nombre de locataires par cabane est limité à 3 adultes ou 2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans.

En cas d'orage ou de vent violent, nous vous recommandons de ne pas rester dans les cabanes et de vous réfugier dans votre voiture et de déplacer celle-ci afin d'éviter tout risque de chute d'arbre ou de branche.

L'introduction dans la cabane de toute arme à feu de quelque nature que ce soit est rigoureusement interdite.

Les feux (feux ouverts, bois, charbon, ..., barbecues, etc.) sont interdits sur le site des nids. Le code forestier interdit de « porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à 200 m des bois, forêts, plantations, landes et maquis ».

L'usage de feu (briquet, camping gaz, lampe à gaz, cigarettes, etc.) est rigoureusement interdit dans la cabane.

Il est recommandé de vous munir d'une trousse de secours de première urgence.

Les numéros des services d'urgence :

Numéro d'urgence européen : 112

SAMU: 15 Pompiers: 18 Police: 17

Gendarmerie Auberive: 03 25 84 20 08
Médecin Auberive: 03 25 84 21 05
Centre anti-poisons REIMS: 03 26 86 26 86
CIN Auberive: 06 98 91 71 86

Il est recommandé d'avoir un téléphone portable chargé avec vous dans les nids. Le réseau fonctionne au croisement de la route d'Amorey avec la D150 d'Auberive à Santenoge.

Les enfants de moins de 12 ans ne peuvent accéder aux nids qu'avec un adulte qui sécurise la montée et la descente à l'échelle ainsi que le fonctionnement de la trappe d'accès.

Les mineurs sont sous la responsabilité de la personne majeure éligible à la location.

Prévoyez un équipement adapté pour accéder au site et aux nids (chaussures, vêtements, ...). Un équipement de pluie (type kway) peut s'avérer nécessaire, privilégier les sacs à dos pour vos affaires personnelles.

Attention à la fraicheur des nuits dans les vallons de la forêt d'Auberive!

Article 11 : conditions d'utilisation de la cabane et du matériel

Le nid est perché à une hauteur de 2 à 3 mètres. Son armature est en osier recouverte d'une toile coton.

- Echelle et trappe d'accès : l'accès au nid se fait par une <u>échelle en bois accessible à une seule</u> <u>personne à la fois</u>. Une trappe permet l'accès à l'intérieur du nid. <u>Cette trappe doit être</u> <u>systématiquement fermée en dehors des temps de montée et de descente des occupants.</u>
- Bâche en PVC : le toit du nid est bâché. Il peut être ouvert ou fermé à votre convenance en faisant glisser la bâche sur la partie centrale de l'armature métallique et en fixant la bâche avec les cordelettes de façon à ce qu'elle ne flotte pas au vent. Veuillez la manipuler avec délicatesse en poussant la toile vers l'extérieur quand vous la faite pivoter.
- Il est interdit de monter sur l'armature en osier ou de se pendre à la structure métallique.
- Veillez à bien rattacher les bâches avant votre départ en croisant les cordelettes. Ne tirez pas violemment sur les bâches au risque de les déchirer. Vérifiez les nœuds et faites attention aux prises de vent.

Le matériel du kit mis à votre disposition est fragile. Nous vous demandons d'être vigilants quant à son usage :

- Matelas de sol : gonfler modérément à la bouche après avoir dévissé l'embout. Le revisser après gonflage ou pour dégonfler. Ne pas sauter sur les matelas. Faire attention aux échardes de bois et aux tâches (nettoyage à l'eau savonneuse). Veillez à faire sécher les matelas avant de les rouler. Refermer le bouchon de gonflage avant de les ranger Nettoyer l'emboût au gel alcoolique.
- Camping gaz : à n'utiliser qu'au sol, en dehors de la cabane, sur un lieu plat et dégagé, loin de toute source inflammable. Ne pas mettre le camping gaz dans le kit de matériel.
- Popote : attention aux poignées plastiques des casseroles (feu) et aux chocs sur la vaisselle. Rendre les popotes propres (vaisselle faite à l'eau savonneuse) à la fin de la location.
- Douche solaire et vache à eau : faire sécher après usage. Attention à ne pas égarer les bouchons. Des ficelles sont à votre disposition pour pendre ces matériels.
- Lampe à leds : cette lampe fonctionne avec des piles. 2 positions d'éclairage. Veiller à l'éteindre avant de la ranger. Attention aux chocs.

Toute dégradation des nids, perte ou destruction du matériel prêté engage de plein droit la responsabilité de l'auteur, ou à défaut le responsable ayant déposé la garantie.

Article 12 : objets de valeur

Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les voitures ou les nids.

Article 13: hygiène

- Toilettes : les nids sont équipés de toilettes sèches. Veillez à ce qu'elles restent en parfait état de propreté. Après chaque usage verser une pelle de sciure dans le bac.
- Eau. Avant votre départ, vous pouvez embarquer de l'eau à la maison forestière ou à la fontaine du village à coté de la Maison de Pays à Auberive (eau potable). Vous pouvez également prélever de l'eau au tuyau du bassin de la ferme d'Amorey en contrebas des nids (eau de source).
- Une douche solaire est mise à votre disposition. La remplir et la disposer au soleil pendant quelques dizaines de minutes. Attention, vérifier la température de l'eau avant de prendre votre douche pour éviter les brûlures.

Article 14: infos pratiques

Pensez à apporter :

- Allumettes ou briquet
- Lampe frontale
- Papier toilette
- Eventuellement cuvette pour la vaisselle + savon marseille

Article 15 : *Adhésion à la Ligue de l'enseignement 52 :

Chemins de Traverse est un projet porté par la Ligue de l'enseignement de Haute-Marne, association d'éducation populaire, loi 1901. A ce titre, pour pouvoir bénéficier des services proposés par l'association, les usagers doivent s'acquitter de leur cotisation annuelle (1 cotisation par foyer).

Article 16: remarques, réclamations

Toutes remarques ou réclamations relatives à un séjour doivent être adressées à l'adresse suivante :

Centre d'Initiation à la Nature d'Auberive Ligue de l'enseignement de Haute-Marne Maison de Pays – BP 9 52160 AUBERIVE 03 25 84 71 86 – 06 98 91 71 86